

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 22 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le seize mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul JAOUEN**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 22 MARS 2023

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, PRESIDENT
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'Unilys

Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7

RÉUNION DU 22 MARS 2023

Madame ESNAULT, représentant la commune de Louveciennes, est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Rapport d'orientation budgétaire 2023
- Questions diverses

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

Décision n°2023-09

OBJET : Tarif d'accès lors des ateliers « Vacances au Musée » des vacances de février 2023

Il a été décidé d'organiser des ateliers au sein du musée pour les enfants de 6 à 11 ans durant les vacances de février 2023, avec un tarif d'entrée spécifique à 15,00 €. Les recettes sont prévues au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2023-10

OBJET : Marché MP23B – Abonnement et frais de mise en service fibre FTTO Bouygues - Signature

Il a été décidé de confier la prestation d'abonnement et frais de mise en service fibre FTTO Bouygues au Musée à la société HP3i, sise 1 rue de la croisée verte 78240 Chambourcy. Durée de la prestation : 36 mois. Coût de la prestation : 12 639 euros HT, soit 15 166,80 euros TTC.

Madame RAMPAZZO demande combien d'enfants ont participé aux ateliers « Vacances au Musée » évoqués dans la décision n°2023-09.

Madame CHASTAGNOL répond que ces ateliers ont eu du succès, sans connaître le nombre exact de participants, qui a été cependant supérieur à dix.

Monsieur PERRAULT indique que ces ateliers étaient remplis à environ 80 %.

Le Président fait observer que ceux-ci ont toujours beaucoup de succès.

Madame CHASTAGNOL souligne que l'activité reprend depuis le mois de mars, alors que les mois de janvier et février sont restés calmes.

Sans observations, le comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

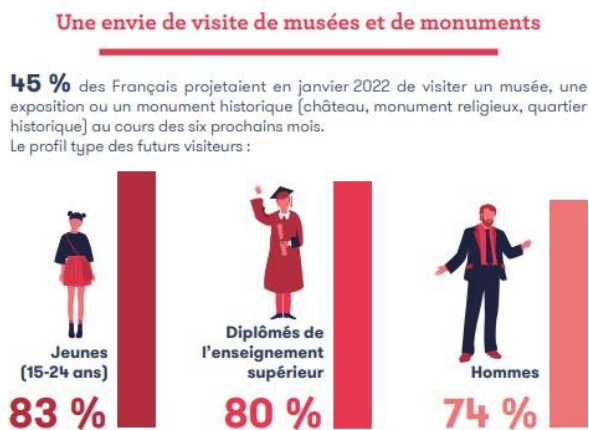
La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (aucun n'est prévu au musée en 2021), les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

I. Une embellie pour le secteur culturel en 2022

- 1) Des fréquentations retrouvées dans les sites sur l'ensemble du territoire

Après 2 années difficiles, marquées par la crise sanitaire, des jauges et des fermetures, l'année 2022 est bel et bien l'année de la reprise pour le secteur culturel. Dans son bilan annuel, le Centre des Monuments nationaux fait ainsi état d'un retour au niveau de fréquentation de 2019 avec plus de 10 millions de visiteurs sur ses sites¹, dont plus de la moitié retrouve ou dépasse les fréquentations connues avant la crise sanitaire.

Une enquête menée en début d'année 2022 par le Crédoc anticipait ce potentiel de reprise pour les sites culturels qui avaient été délaissés pendant la crise :



Source : Patrimostat-2021%20(1).pdf

Les jeunes publics représentent plus du quart des visiteurs avec une forte hausse des 18-25 ressortissants de l'Union Européenne. Malgré le net recul des touristes chinois, les monuments franciliens ont connu une belle embellie portée par les publics européens et américains.

Le monument parisien le plus fréquenté reste l'Arc de Triomphe avec 1,7 M de visiteurs (+244% vs 2021) suivi de la Sainte Chapelle avec 1,2 M€ (+222% vs 2021). En province, certains sites ont réussi à attirer plus de visiteurs en 2022 qu'avant la crise, comme les châteaux de Carrouges et de Coucy avec respectivement +19% et +12% de visiteurs par rapport à 2019.

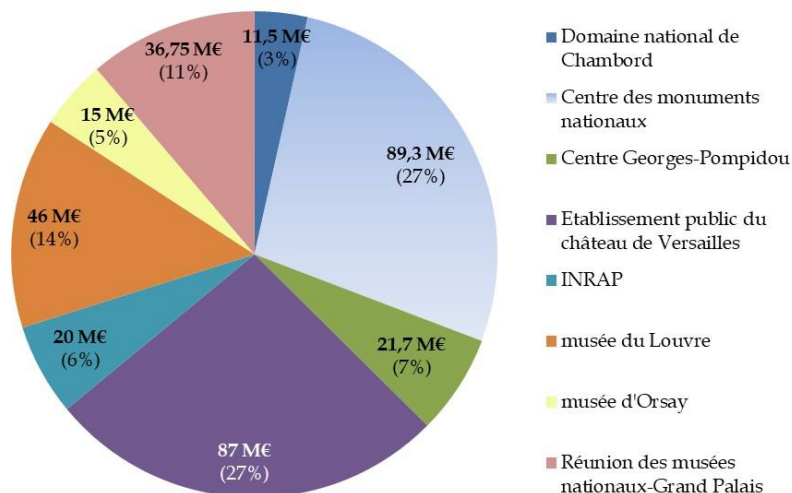
Les programmations ambitieuses ont aussi permis de toucher un public plus large, comme au Château de Rambouillet où les spectacles immersifs « La Belle et la Bête » et « Secrets Défense » ont établi des records de fréquentation avec respectivement 67 000 et 65 000 spectateurs (+40% vs 2021).

2) Un premier bilan du plan patrimoine

Le Sénat a par ailleurs dressé un premier bilan du Plan Patrimoine, le secteur particulièrement fragilisé avait fait l'objet d'un soutien ciblé de la part de l'État depuis le début de la crise sanitaire. Outre les aides exceptionnelles accordées aux grands établissements patrimoniaux en 2020 et 2021 afin de compenser leurs pertes (dégels annuels de la réserve de précaution, troisième loi de finances rectificative pour 2020, seconde loi de finances rectificative pour 2021), une revalorisation des crédits ordinaires destinés aux patrimoines au titre du programme 175 est intervenue en 2021 et de nouveau en 2022 afin de soutenir les opérations d'investissement.

¹ [11426594 \(monuments-nationaux.fr\)](https://www.monuments-nationaux.fr)

Les établissements publics bénéficiaires du plan de relance,
tous types de soutien confondus



Source : [r21-5911.png \(919x647\) \(senat.fr\)](#)

Intégré à la loi de finances pour 2021, le plan « France Relance », plan de relance économique de la France pour la période 2020-2022, a également alloué au secteur des patrimoines 614 millions d'euros de crédits afin de relancer l'activité de ses acteurs dans les territoires et de renforcer l'attractivité de la France.

Les sénateurs soulignent l'impact positif d'un tel plan, mais s'interrogent sur la suite à donner et formulent certaines propositions :

- Commander une réflexion aux services d'inspection afin de sortir de l'impasse en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- S'orienter vers une plus grande co-construction des politiques dans le domaine du patrimoine avec les collectivités territoriales en veillant à prêter une attention renforcée à la situation particulière et aux difficultés des territoires ruraux ;
- Réserver chaque année 10 % des crédits d'intervention déconcentrés à des projets choisis avec les collectivités, sous réserve que ces dernières s'engagent à maintenir le niveau global de leurs subventions au patrimoine.

Le rapport d'orientation budgétaire 2023 s'inscrit dans ce contexte de reprise optimiste et confiant. Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

II. Présentation du projet d'exposition

Le Musée inaugurera le 14 avril une première exposition depuis sa réouverture sur le thème « Séduction et pouvoir, l'art de paraître à la cour ». A travers une centaine d'accessoires de mode et d'objets de beauté et de parfumerie, le parcours retrace l'histoire des ornements et parures arborés à la cour aux 17e et 18e siècles.

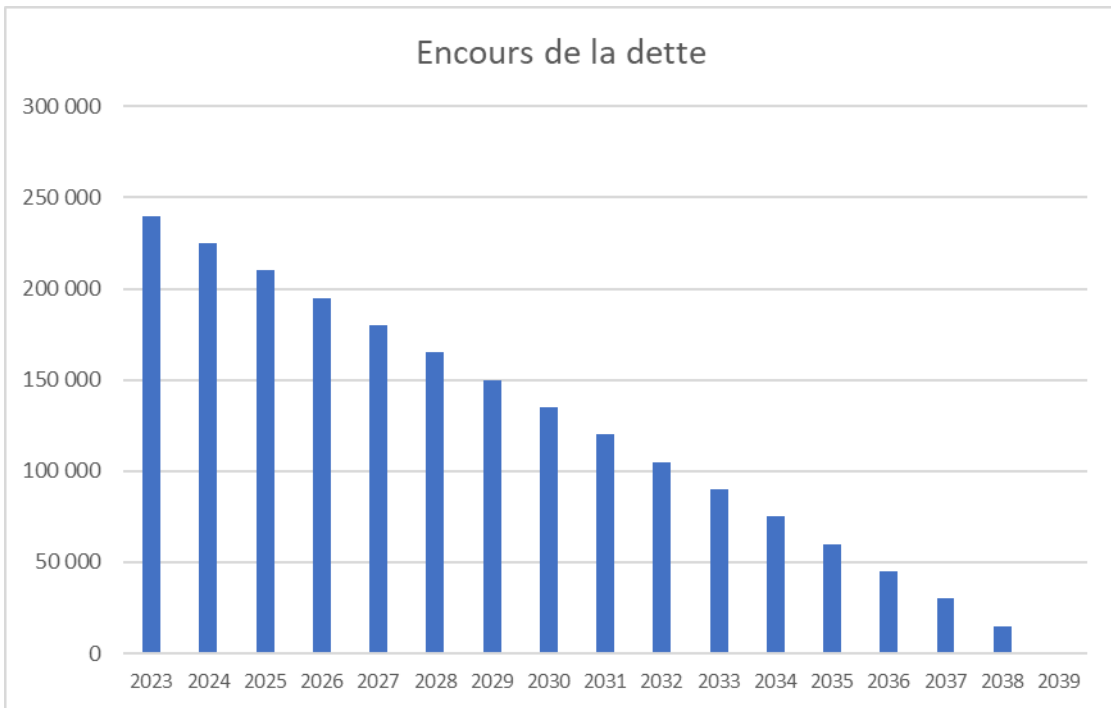
Les objets, présentés de la tête aux pieds, de la perruque aux chaussures en passant par le maquillage, le parfum, dentelles, broderies, bijoux et objets de galanterie de poche, sont issus de prestigieuses collections publiques (Musée des Arts décoratifs, Musée National de la Renaissance d'Écouen, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, Musée de l'Horlogerie à Morteau, Musée des Beaux-arts et de la dentelle d'Alençon), ainsi que de collections privées ou d'entreprises.



III. État de la Dette

L'établissement a 1 emprunt en cours auprès du Crédit Mutuel jusqu'en 2039 :

Mes emprunts							
Fiche	Banque	Indice	Métho. Amort.	Durée(A)	Encours	Date éch.	Tx éch.
00020033603	Crédit Mutuel	Taux Fixe	Amortissement constant	20	255 000,00	28/02/2023	1,65
					255 000,00		

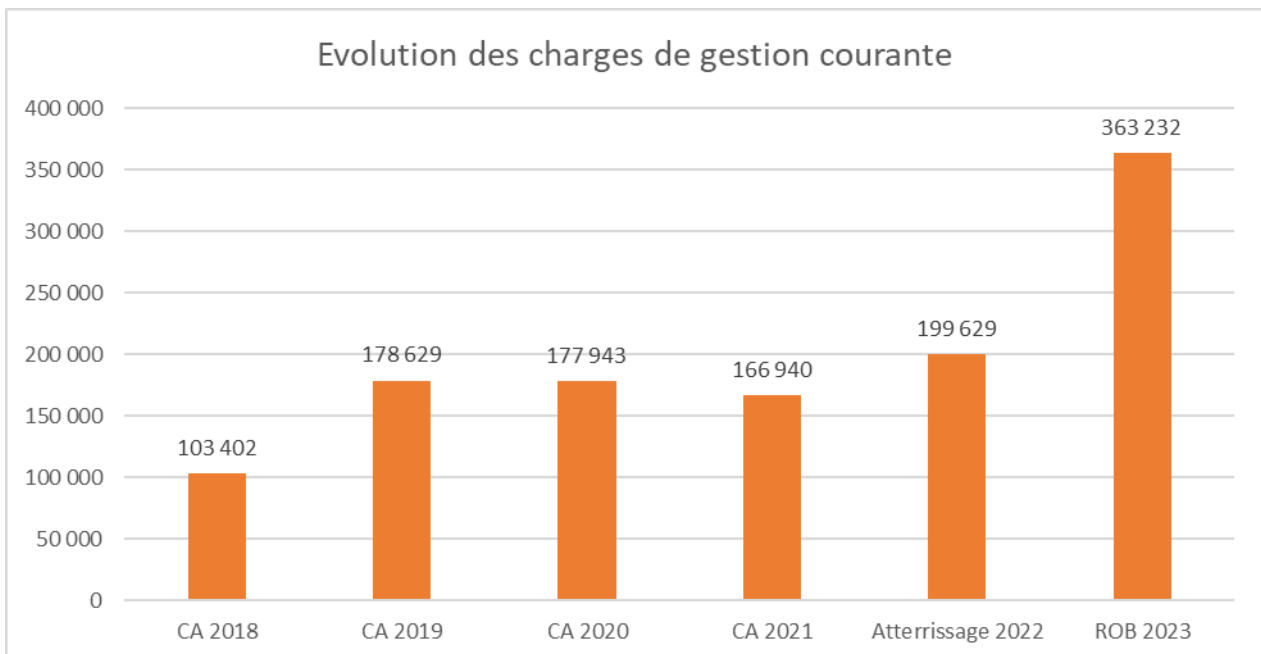


IV. Section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

a) *Chapitre 011 : Charges à caractère général (363 k€)*

Il est proposé d'inscrire un budget en hausse de **+164 k€** vs réalisé 2022 : coût de l'exposition (+110 k€), et des charges sur les énergies (+39 k€).



Les charges de gestion courantes du musée se détaillent ainsi :

	CA 2021	Atterrissage 2022	ROB 2023	2023 vs 2022	
Activités	14 765	22 833	18 900	-17%	-3 933
Boutique	3 587	10 026	11 500	15%	1 474
Bâtiment	78 558	72 376	126 960	75%	54 584
Divers	43 718	66 268	70 447	6%	4 179
Comm et événements	26 312	28 126	25 425	-10%	-2 701
Exposition			110 000		110 000
TOTAL - chapitre 011	166 940	199 629	363 232	82%	163 603
<i>sous-total excl exposition</i>	<i>166 940</i>	<i>199 629</i>	<i>253 232</i>	<i>27%</i>	<i>53 603</i>

Les coûts des **activités** sont de 19 k€, soit une baisse de -4 k€ vs 2022. Il s'agit notamment de financer les ateliers musicaux, danse, nuit des musées, conférences et autres animations à destination du public.

Les coûts d'achalandage et de gestion de la **boutique** sont de 12 k€. Les crédits alloués sont en légère augmentation par rapport au réalisé 2022 afin d'intégrer des produits en lien à l'exposition à l'offre actuelle.

Les coûts liés au **bâtiment et à l'entretien du site** représentent près de 35% des charges générales. Elles sont proposées en hausse de (+55 k€) pour un total de 112 k€ principalement sur le coût des énergies et fluides (+39 k€) pour un coût total estimé à 65 k€. Le coût d'entretien des espaces extérieurs augmente de +3 k€ pour atteindre 10,1 k€. Les coûts de ménage sont en hausse de (+2 k€) pour une enveloppe totale de 11 k€. Une enveloppe de 25 k€ est allouée aux différents contrats de maintenance (défibrillateurs, ascenseurs, vidéosurveillance, blocs secours etc.).

Les **frais divers** sont proposés en hausse de (+4 k€). Il s'agit de couvrir les charges de télécommunication (9 k€) en baisse de (-3 k€) vs 2022, des frais de formation (11 k€) en hausse de (+4 k€) vs 2022, des frais d'assurance stables (7 k€), des frais d'affranchissement en hausse de (+2 k€) et de frais de déplacement du personnel du musée en hausse de (+2 k€). La quote-part des frais centraux Unilys (10 k€) est stable par rapport à 2022, il s'agit principalement les loyers de l'HVDV de Saint-Germain-en-Laye et le coût des logiciels comptables, marchés, parapheurs électroniques.

Il est proposé une enveloppe de 25 k€ pour les frais de **communication et événements** pour financer le coût des supports presse, des annonces publicitaires, des dépliants et livrets, et des frais de déplacement des conférenciers et influenceurs.

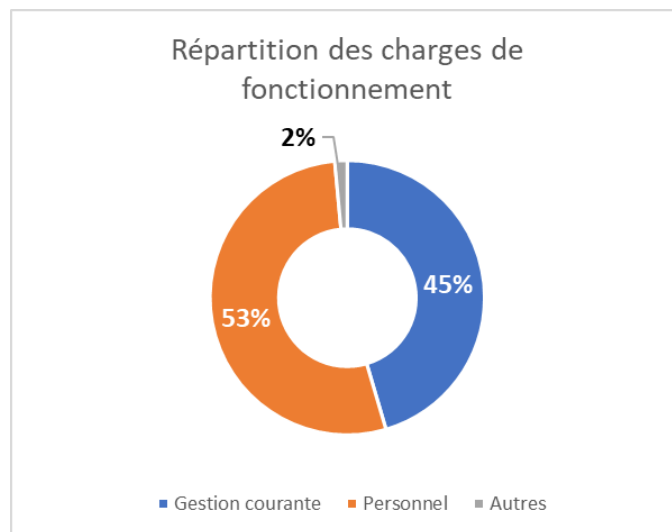
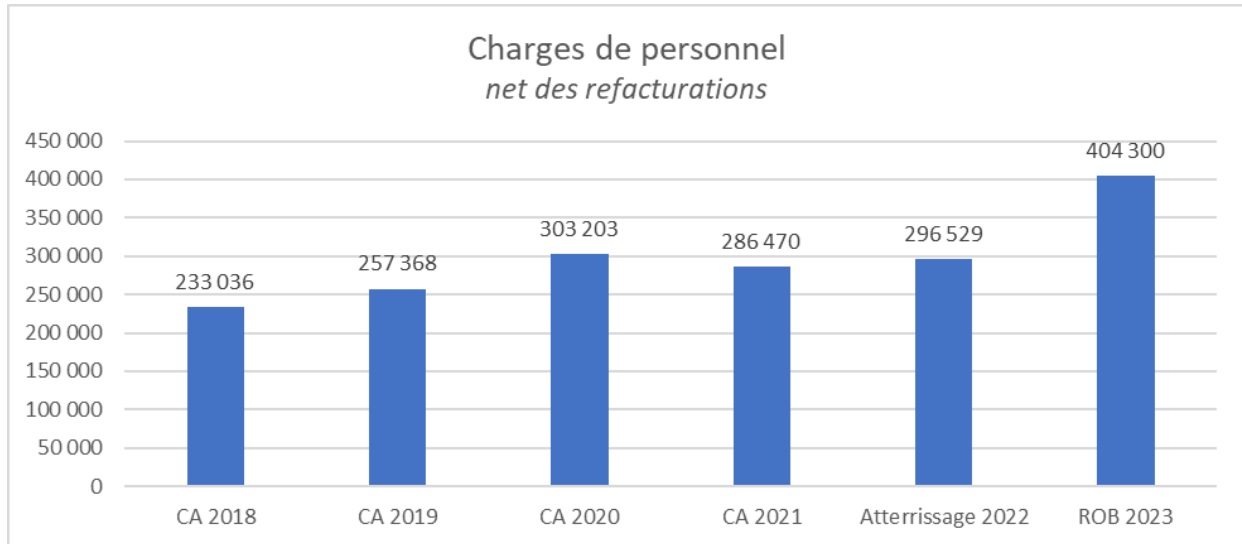
Une enveloppe de 110 k€ est allouée à **l'exposition**. Elle se détaille ainsi :

Communication (signalétique / presse)	22 000 €
Catalogues	23 000 €
Scénographie	25 200 €
Co-commissaire d'exposition	7 200 €
Technicien conservation	1 000 €
Achat matériel	1 500 €
Remise en peinture	5 000 €
Assurances	500 €
Manutention et démontage	3 000 €
Transports des œuvres	5 000 €
Vernissage et événements	4 600 €
Encart annonce publicitaire	5 000 €
Divers	2 150 €
Enveloppe aléas	4 850 €
TOTAL Exposition	110 000 €

b) Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (432 k€)

Les charges de personnel représentent plus de 50% du total de la section de fonctionnement. Les charges sont à analyser en net des refacturations au Château Monte Cristo pour le personnel mutualisé entre les 2 établissements. Ce mécanisme de mutualisation entre les 2 établissements va progressivement s'éteindre en 2023.

Elles sont en forte hausse par rapport à l'atterrissage 2022 :



La hausse des charges de personnel se porte principalement sur le personnel permanent (+126 k€) : effet année pleine de l'arrivée d'une nouvelle directrice pour le Musée, effet année pleine des hausses salariales consenties auprès du personnel, besoin de tuilages avant les départs en retraite des agents administratifs et techniques, et réinternalisation des prestations Muséa.

	2021	Atterrissage 2022	ROB 2023	2023 vs 2022	
Total chapitre 012	350 667	340 683	432 100	27%	91 417
Personnel ext	127 797	122 661	88 000	-28%	-34 661
Unilys	37 902	45 843	47 000	3%	1 157
Mutualisation Piscine/Château	41 880	16 663	5 000	-70%	-11 663
Muséa	48 015	60 155	36 000	-40%	-24 155
Personnel permanent	222 870	218 022	344 100	58%	126 078
Refacturations	64 197	44 154	27 800	-37%	-16 354
Personnel net des refacturations	286 470	296 529	404 300	36%	107 771

Le personnel permanent comprend : une directrice de l'établissement, une chargée des publics, un agent administratif, un agent technique à temps plein sur toute l'année, un agent accueil et boutique à temps partiel, arrivée estimée au 1^{er} avril, recrutement en cours, et 2 hôtes accueil-médiation, arrivées au 1^{er} mars, recrutements finalisés.

Une enveloppe de 10 k€ est allouée aux conférenciers.

Les frais Unilys sont globalement stables. Il s'agit des charges des fonctions support : Finance, RH, juridique et secrétariat. Le syndicat porte une quote-part de 5% du total de la masse salariale.

Ils se détaillent ainsi :

Le départ de la Responsable administrative et financière au 1^{er} février, refacturée à hauteur de 25% au Musée, et non remplacée, permet une nouvelle économie sur les charges de personnel en partie compensée par la fin de la mutualisation, l'agent administratif rebasculant à 100% sur le Musée et reprenant une partie de ses missions.

Les frais Muséa sont fortement réduits du fait de la réinternalisation d'une partie des effectifs.

A ces charges se déduisent des recettes liées aux refacturations du personnel auprès du Château Monte Cristo pour 50% d'un agent administratif / 50% d'un agent technique. La fin progressive de la mutualisation (au 31 mars pour l'agent administratif) voit ces recettes fortement diminuer.

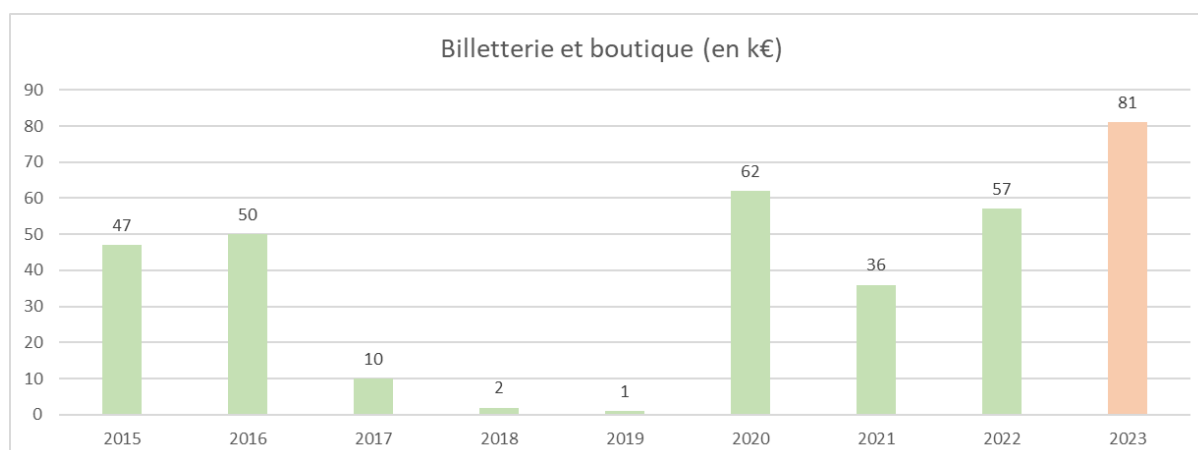
c) Autres chapitres (56 k€)

Il s'agit notamment des indemnités des élus (3 k€), logiciels informatiques et licences Microsoft (4 k€), des intérêts des emprunts (4 k€), de dépenses exceptionnelles (1 k€) et de la dotation aux amortissements (45 k€).

2) Les recettes de fonctionnement

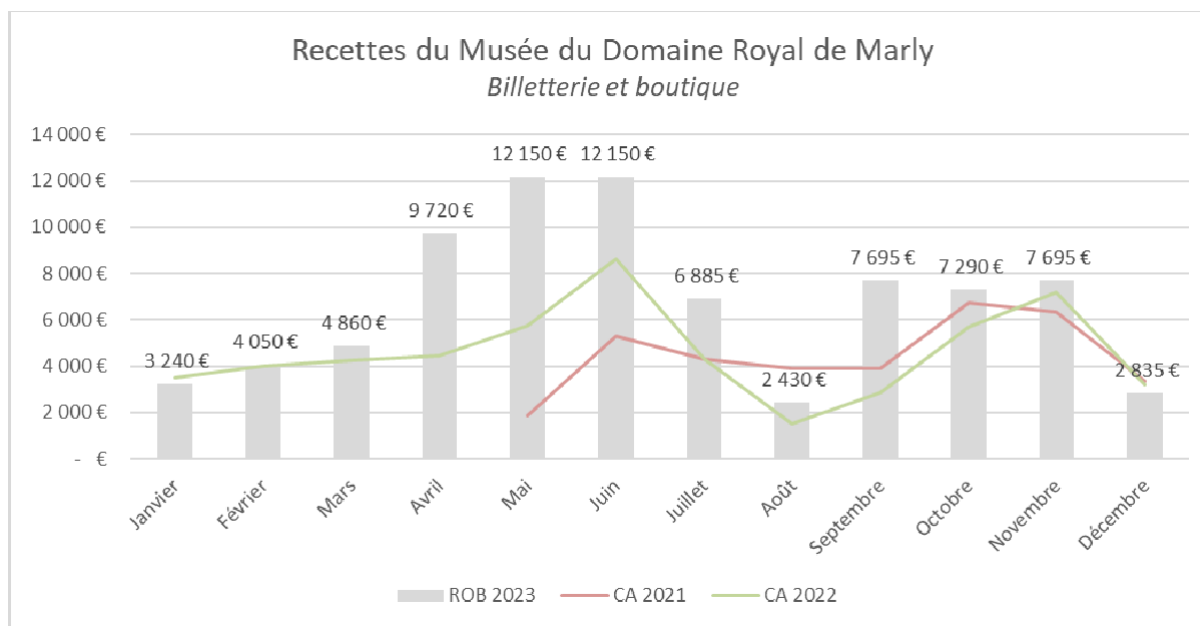
a) Produits des services et ventes diverses (81 k€)

Il est proposé d'inscrire des recettes de billetterie et boutique ambitieuses à 81 k€. L'exposition devrait permettre au Musée d'augmenter sa fréquentation après une année de redémarrage post crise sanitaire.



La billetterie est estimée à 61 k€ et la boutique à 20 k€.

La projection annuelle se détaille ainsi :



b) La participation des communes (464 k€)

Après une hausse importante en 2022, il est proposé de maintenir la participation des communes stable à 464 k€ :

	POPULATION 2022	%	PARTICIPATION 2023	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
MARLY LE ROI	16 857	69.19	321 059 €		321 059 €
LOUVECIENNES	7 505	30.81	142 941 €		142 941 €
TOTAL SYNDICAT	24 362	100.00	464 000 €	- €	464 000 €

Les crédits proposés pour le Budget 2023 font apparaître un déficit de (274 k€) sur la section de fonctionnement qui pourrait être financé par les excédents passés estimés à (321 k€). L'établissement disposera de très faibles marges de manœuvre (46k€) en 2024 pour équilibrer son budget s'il ne parvient pas à déployer d'importants partenariats externes (mécénat notamment).

		2020	2021	Atterrissage 2022	ROB 2023	2023 vs 2022
Charges de fonctionnement	A	556	542	551	807	256
Opérations d'ordre	B	53	87	54	45	-9
Recettes de fonctionnement	C	506	464	602	578	-24
Excédents passés		758	658	323	320	-3
Besoin section de fonctionnement	C-(A+B)	-103	-165	-3	-274	

V. Section d'investissement

1) Les dépenses d'investissement

a) Remboursement des emprunts (15 k€)

Le remboursement du capital des emprunts à long terme s'élève à 15 k€ pour l'année 2023. Il s'agit d'emprunts souscrits en 2018 pour les travaux de rénovation.

b) Immobilisations (145 k€)

Il est proposé d'inscrire les projets suivants :

- Parking (39 k€) ;
- Achats d'œuvres d'art (10 k€);
- Enveloppe de (22 k€) pour petites opérations (stores, éclairage, électricité, complément pour la vidéosurveillance) ;
- Toiture (7 k€) ;
- Signalétique (7 k€).

D'importants reports seront inscrits au moment de la reprise des résultats pour un montant total de 51 k€, principalement concernant l'installation d'un système de vidéosurveillance (35 k€).

Le musée dispose de faibles marges de manœuvre pour réduire le coût des énergies (obligations de ventilation et température minimale pour la conservation des œuvres), cependant un effort important est fait sur le remplacement de l'éclairage en LED afin d'optimiser ce poste de dépenses.

2) Les recettes d'investissement

a) Autres recettes (202 k€)

Il s'agit d'inscrire les montants attendus sur le FCTVA (157 k€) et les amortissements, écriture miroir de la section de fonctionnement (45 k€).

Avant reports et reprises des résultats passés, la section d'investissement est excédentaire. Elle devrait être à l'équilibre après reprise des déficits :

	2020	2021	Atterrissage 2022	ROB 2023
sous-total dépenses invst	601	583	128	160
sous-total recettes invst	429	526	102	202
Besoin section d'invst	-172	-57	-26	42

Le syndicat pourra donc se concentrer sur le développement de ses recettes de fonctionnement (mécénat, partenariats) pour retrouver une situation d'équilibre, les recettes des amortissements couvrant les besoins en dépenses d'investissement

Il est proposé aux membres du comité syndical de se prononcer sur le rapport d'orientation budgétaire 2023.

Madame RAMPAZZO fait observer que certains points ne lui semblent pas très clairs et sont à préciser. Sa première remarque porte sur les dépenses de fonctionnement et plus précisément sur le coût des activités : elle a bien compris qu'une baisse est prévue par rapport à l'atterrissage 2022, mais souhaite en connaître la raison, à savoir y a-t-il moins d'activités ou est-ce parce que des activités seront internalisées et donc moins onéreuses.

Madame CHASTAGNOL souligne qu'elle ne sait pas exactement ce que regroupe le terme « activités », mais elle fait remarquer que l'internalisation permet de développer de nouveaux ateliers.

Monsieur LE BEULZE précise que ces ateliers seront partiellement animés par des agents du Musée et qu'en conséquence le coût baisse.

Madame CHASTAGNOL indique qu'il sera fait appel aux prestataires de façon identique aux années précédentes et que les agents du Musée viendront en complément.

Madame RAMPAZZO souligne que, dans ce cas, il n'y a pas de raison pour que le coût baisse.

Madame CHASTAGNOL fait observer que la baisse est très faible et qu'il peut éventuellement s'agir d'une activité très chère en 2022 et qui n'aura pas lieu en 2023. Elle explique que celles-ci sont à des prix très différents. Elle compare deux manifestations, l'une avec l'école du conservatoire négociée à un prix très bas et l'autre avec des professionnels, qui n'auront bien sûr pas le même coût pour le Musée. Elle répète que cette baisse n'est pas due à une diminution des activités, ces dernières tendant

plutôt à augmenter. Elle souligne qu'il faudrait avoir le détail des montants pour y apporter plus de précisions.

Le Président rappelle la participation exceptionnelle de Gabriel FAURE sur les journées du patrimoine et dont le coût très important doit entrer dans le montant 2022. Il précise qu'une réponse précise sera communiquée aux élus.

Madame RAMPAZZO poursuit avec les coûts liés au bâtiment et à l'entretien du site pour lesquels elle souligne qu'il faudrait préciser que le montant de + 55 k€ est « hors expositions ». Elle fait observer qu'elle ne comprend pas la phrase qui explique ces calculs ; en effet, pour elle, il s'agit du montant de 126 960 €, comprenant le chiffre de 112 k€ correspondant aux fluides qui sont en augmentation, alors qu'elle lit ensuite un coût total estimé de 65 k€.

Le Président indique que le montant est de 39 k€.

Madame RAMPAZZO souligne que, dans ce cas, il s'agirait de 47 k€ d'augmentation puisque 65 k€ ôtés de 112 k€ aboutissent à 47 k€.

Monsieur PERRAULT précise qu'il s'agit de 54 584 € supplémentaires sur l'année par rapport à 2022.

Madame RAMPAZZO fait observer que les chiffres du tableau et les écritures ne correspondent pas et que la comparaison en est difficile.

Madame CHASTAGNOL le confirme et ajoute que le montant de 65k€ représente sans doute celui des fluides.

Madame RAMPAZZO demande ce que signifie le total de 112 k€, pour lequel est stipulé « principalement sur le coût des énergies et fluides ».

Le Président confirme qu'il faut demander des explications supplémentaires.

Monsieur PERRAULT fait observer que Monsieur LE BEULZE avait indiqué que les fluides seraient multipliés par 2 ou 2,5 par rapport à 2022.

Monsieur LE BEULZE fait observer que le Musée n'utilisant que l'électricité le montant est donc multiplié par 2,5.

Madame CHASTAGNOL répète que le coût total de l'électricité prévu pour 2023 est d'environ 65 k€.

Monsieur PIHIER demande avec qui sont signés les contrats pour les fluides. Il souligne que cette somme n'est qu'une estimation et que les fluctuations engendrent de l'incertitude.

Monsieur LE BEULZE répond que, pour l'électricité, le contrat a été signé avec SIPPAREC qui a déjà annoncé que le coefficient multiplicateur serait au moins de 2,5 et il informe que le gaz, qui concerne d'autres établissements, sera cinq fois plus cher avec des contrats signés avec le SIGEIF. Il annonce que des démarches ont été faites afin de savoir si les syndicats étaient éligibles, ou pas, au bouclier tarifaire, mais ajoute qu'il n'y a aucune réponse à ce jour. Il fait observer que, malgré les relances, le syndicat n'a pas encore reçu de factures depuis le début de l'année.

Monsieur PIHIER confirme que la demande du bouclier tarifaire est très complexe. Il explique qu'il y a deux formules pour les communes et que la sienne a déjà reçu une somme par anticipation, mais que, si finalement la ville n'est pas éligible, l'État risque de la récupérer.

Madame CHASTAGNOL souhaite savoir si, au cas où l'État ne récupère pas cette somme, le syndicat peut en être en partie bénéficiaire.

Monsieur PIHIER répond négativement, car ce sont deux comptes distincts.

Madame CHASTAGNOL demande quelle démarche le Musée doit faire pour bénéficier de ce bouclier tarifaire.

Monsieur LE BEULZE répond que le syndicat a envoyé une demande d'application du bouclier au fournisseur, mais qu'il ne trouve pas cela satisfaisant. Il demande donc à Unilys d'assister le Musée dans la définition de ce droit, ou pas, et de préciser quel serait le montant perçu au titre de ce bouclier,

car ce n'est pas aux fournisseurs de répondre si c'est possible ou pas. Il indique que la DGFIP, dont il va tenter d'obtenir une réponse, devrait pouvoir les aider, mais il ajoute que cette instance est très sollicitée actuellement.

Monsieur PIHIER explique que, juridiquement, le syndicat est séparé de la commune qui abonde au budget du Musée via la fiscalisation.

Madame CHASTAGNOL souligne sa crainte que le Musée ne puisse obtenir le bouclier énergétique.

Madame RAMPAZZO évoque également l'amortisseur électricité.

Monsieur PIHIER répond que c'est un sujet très technique qui nécessite de nombreux calculs compliqués et qui est lié à la richesse de la commune et à son potentiel fiscal.

Monsieur PERRAULT souligne que la trésorerie générale pourrait renseigner le syndicat puisqu'elle en vérifie les comptes.

Monsieur LE BEULZE confirme qu'il conviendrait de la solliciter.

Monsieur PIHIER insiste pour que cela soit tenté, car le montant des dépenses sur ce chapitre est de plus de 50 k€, soit pratiquement une fois et demie le salaire d'un équivalent temps plein.

Monsieur LE BEULZE revient sur les chiffres du ROB et indique que l'enveloppe globale est de 127 k€, de laquelle il faut enlever 25 k€ alloués aux différents contrats de maintenance, comme le défibrillateur ou encore l'ascenseur, 11 k€ liés à l'entretien des espaces verts extérieurs, 65 k€ pour les énergies et fluides, en augmentation de 2,5 environ soit de 39 k€, le solde étant de 26 k€. Il explique que ce solde n'est pas détaillé, mais fait partie des sommes allouées à l'entretien général du bâtiment.

Madame RAMPAZZO fait remarquer que les postes devraient être détaillés, car, si le total du détail ne correspondant pas à celui en global, il est inutile de discuter sur le sujet.

Madame CHASTAGNOL souligne qu'il ne faut pas partir de 127 k€ comme dans le tableau, mais de 112 k€ et ajoute que c'est la phrase qui pose problème, car il n'est pas indiqué à quoi cela correspond.

Monsieur PERRAULT indique que le dépassement est donc d'environ 55 k€, hors expositions.

Le Président estime que les éléments ne sont pas clairs et demande à ce que cette phrase soit réécrite.

Monsieur PIHIER souligne qu'il n'est pas nécessaire de la réécrire.

Madame RAMPAZZO réplique qu'elle n'est pas d'accord, car elle est perturbante et qu'il est inutile de donner des détails si ceux-ci ne sont pas clairs. Elle répète que les détails doivent correspondre aux tableaux et que les élus puissent y retrouver les montants.

Monsieur PERRAULT fait remarquer qu'au ROB du Château de Monte Cristo toutes les lignes budgétaires sont indiquées et demande pourquoi ce n'est pas le cas au Musée.

Monsieur LE BEULZE répond que c'est, à priori, également le cas dans le ROB du Musée.

Monsieur PIHIER demande confirmation que l'emprunt contracté par le Musée est bien à taux fixe.

Monsieur PERRAULT le confirme et fait observer que les élus n'ont jamais voulu de prêts à taux variable au Musée et il ajoute que le prêt relais était également à taux fixe.

Le Président précise que cette information est indiquée en page trois du ROB.

Madame RAMPAZZO poursuit ses remarques et précise qu'elle s'interroge également sur le montant indiqué pour les frais divers. Elle fait remarquer que la décomposition de la somme de 70 447 €, en hausse de 6 %, pose également problème ; en effet, il est indiqué 9 k€ au titre des charges de télécommunication, 11 k€ pour la formation, 7 k€ au titre des assurances, 10 k€ pour Unilys, mais que pour les frais d'affranchissement et ceux des déplacements il n'est indiqué que la hausse et non pas leur montant. Elle précise qu'elle a effectué le même calcul que Monsieur LE BEULZE

précédemment et, par déduction, suppose que les frais d'affranchissement et de déplacement seraient de 33 447 € ce qui lui paraît assez énorme. Elle demande également des précisions sur ces frais divers.

Monsieur PIHIER suppose qu'il doit manquer des alinéas et souligne qu'il faudrait tous les indiquer ou bien créer une rubrique « autres »

Madame CHASTAGNOL fait remarquer que Madame LACHERÉ a sans doute indiqué des éléments significatifs.

Madame RAMPAZZO répète qu'il faut arriver au même total, car sinon n'importe quoi peut être dit. Elle précise qu'il manque également le montant de 25 k€ alloué à la communication.

Monsieur LE BEULZE explique que, dans ce document, il ne s'agit pas de faire le budget, mais de discuter le ROB, à savoir ce qui est variable. Il fait remarquer que c'est le défaut de ce genre de document qui contient des chiffres très précis au moment du ROB qui seront discutés lors du budget primitif. Il fait remarquer qu'il conviendrait de mettre moins de détails dans le ROB, de n'y faire figurer que les pourcentages prévus d'augmentation de certains éléments et de ne mettre l'accent que sur ce qui évolue et non sur le contenu qui sera discuté lors du BP.

Madame RAMPAZZO souligne que les élus doivent s'y retrouver. Elle souhaite savoir si l'enveloppe « communication » de 25 k€, moins importante qu'en 2021 et 2022, est suffisante compte tenu de tout ce que le Musée a projeté.

Monsieur PIHIER fait remarquer que ce montant ne comprend pas les expositions qui sont comptabilisées par ailleurs.

Madame RAMPAZZO répond que certaines années il n'y a eu aucune exposition.

Le Président fait observer que le montant de la communication de l'exposition est de 22 k€ et que le total est donc de 45 k€.

Madame CHASTAGNOL le confirme et souligne que la communication se fait aussi beaucoup à travers l'exposition.

Madame RAMPAZZO insiste sur les 22 k€ qui ne concernent que l'exposition.

Monsieur PIHIER évoque les effets induits de l'exposition.

Monsieur PERRAULT demande si le coût concernant l'agence RENOUX est bien dans le montant de 22 k€

Madame CHASTAGNOL le confirme.

Monsieur LE BEULZE annonce que l'enveloppe exposition va légèrement bouger au BP au vu de l'augmentation des dépenses. Il le souligne car il sait déjà qu'un ajustement sera effectué entre le ROB tel que profilé et la réalité proche.

Le Président souligne que ce sont les frais de transport des œuvres, spécifiques aux musées, qui sont en hausse. Il ajoute que des ajustements de dernière minute sont toujours à prévoir.

Madame RAMPAZZO signale qu'il existe une enveloppe « aléas ».

Madame CHASTAGNOL confirme qu'il est impossible de notifier ce qui n'a pas encore été reçu.

Le Président confirme que toutes les recettes ne sont pas dans le ROB.

Madame RAMPAZZO poursuit avec les charges de personnel et demande pourquoi le montant de 432 k€ indiqué dans le titre du chapitre 012 est différent de celui à 404 300 € inscrit dans le diagramme.

Monsieur PIHIER répond que c'est à cause des refacturations.

Monsieur LE BEULZE confirme qu'il s'agit du net des refacturations.

Madame RAMPAZZO le note.

Le Président souligne que le recrutement d'un agent pour le 1^{er} avril va permettre de faire des économies sur Muséa mais que celles-ci ne sont pas indiquées ici, car la date d'arrivée n'était pas maîtrisée.

Monsieur PERRAULT demande si le partenariat avec Muséa est totalement terminé.

Madame CHASTAGNOL explique que si Madame PRUD'HOMME arrive entre le 1^{er} et le 15 avril, le Musée aura trois agents internalisés. Elle rappelle que l'agent d'accueil billetterie-boutique était déjà internalisé et que les deux agents médiateurs étaient Muséa. Elle indique que Madame HAMIOT, qui occupait le poste de l'accueil billetterie-boutique, a quitté l'établissement fin décembre 2022 et qu'elle a été remplacée par un agent Muséa. Elle ajoute qu'il a été possible d'avoir les deux médiateurs internalisés et non plus Muséa. Elle fait donc remarquer que le coût Muséa est plus important que celui espéré, car le Musée a été également obligé de faire appel à cette société pour d'autres postes. Elle précise que la situation est désormais en cours d'assainissement et que le Musée continuera à faire appel à Muséa pour les remplacements des trois agents, à savoir un dimanche par mois récupéré pour chacun, ainsi que les congés payés ou maladie.

Le Président souligne l'autre coût annexe, mais réel concernant le tuilage de Madame BAILLAT et de Monsieur GARNAUD

Madame CHASTAGNOL fait observer qu'il s'agit d'un coût important, car deux agents partent à la retraite et qu'il est nécessaire d'engager deux autres personnes avant leur départ afin de ne pas avoir de perte d'informations ou de connaissance. Elle précise que ce tuilage devrait durer trois mois.

Monsieur PERRAULT s'étonne, car il estime ce délai est trop important.

Madame CHASTAGNOL répond qu'il s'agit d'un délai idéal, mais ajoute que les recrutements sont très difficiles actuellement.

Madame ESNAULT confirme que trois mois sont un délai trop important et qu'il serait préférable qu'il soit d'un mois seulement.

Madame CHASTAGNOL répète que c'est un élément théorique qui dépend de l'arrivée du nouvel agent.

Le Président fait observer que ce sont des postes techniques qui nécessitent de la formation, notamment celui de Madame BAILLAT.

Madame CHASTAGNOL souligne que celui de Monsieur GARNAUD est également délicat, car il porte sur deux sites avec des bâtiments complexes. Elle ajoute qu'en un mois seulement, il n'est pas possible de voir tous les cas de figure.

Monsieur LE BEULZE indique qu'il faut déjà trouver un candidat.

Madame CHASTAGNOL précise que ces recrutements sont déjà évoqués afin d'éviter une vacance de plusieurs mois qui pourrait se produire lors du remplacement de ces agents.

Le Président fait remarquer que ces postes nécessitent des agents de confiance et de qualité.

Madame RAMPAZZO intervient dans le chapitre des recettes et indique qu'elle comprend et trouve normal que le Musée soit prudent. Elle évoque les bons résultats en billetterie et boutique de décembre.

Madame CHASTAGNOL précise qu'elle n'a pas effectué de projection annuelle, mais une estimation globale sur l'année, sans détailler.

Le Président informe les élus qu'il a repris dans un tableau, mois par mois, les entrées du Musée et le chiffre d'affaires de la boutique et qu'il a transposé les montants sur les deux dernières années, mais en incluant l'exposition qui est un facteur de croissance. Il annonce, et les élus peuvent le constater, un doublement pour la boutique et une augmentation de 28 % pour la billetterie. Il fait remarquer que les chiffres dans le ROB sont raisonnables, mais réalistes et qu'il les a longuement

discutés avec Madame CHASTAGNOL. Il fait remarquer que si une exposition coûte 100 k€ au Musée, mais sans l'impact sur les revenus, il est inutile de l'organiser. Il estime que le syndicat est relativement conservateur, mais qu'il peut encore mieux faire.

Monsieur PERRAULT annonce que le Musée peut raisonnablement accueillir 12 000 visiteurs sur l'année, exposition comprise.

Madame RAMPAZZO demande si une estimation du nombre de visiteurs a été effectuée.

Le Président répond par l'affirmative, mais indique qu'il n'a été indiqué ni dans le ROB, ni sur la stratégie qui sera évoquée plus tard. Il souligne que cela ne peut pas être envisagé uniquement sur un ROB, car il faut prévoir un plan sur cinq ans afin d'avoir une vision et un but.

Madame RAMPAZZO termine ses observations par deux interrogations. Tout d'abord, elle indique que, dans le tableau des charges et recettes de fonctionnement page 9, il est indiqué un montant des charges de 807 k€ qui devrait correspondre à celui des charges de gestion courante (363 k€) auquel s'ajoutent les frais de personnel (432 k€ ou 404 k€) ainsi que les 56 k€ des autres chapitres. Or elle indique qu'elle arrive au total de 823 k€ et non à celui de 807 k€.

Le Président confirme qu'il va demander les explications à Madame LACHERÉ.

Madame RAMPAZZO termine ses demandes d'explication par les recettes annoncées dans le même tableau que précédemment à un montant de 464 k€ de participations et à 81 k€ de billetterie et de boutique soit un total de 545 k€ et non de 578 k€.

Monsieur LE BEULZE explique que les remboursements de mutualisation et les coûts des amortissements, qui vont apparaître sur le budget, sont des flux qui ne rentrent pas directement dans les dépenses même s'ils font partie des charges de fonctionnement.

Le Président demande si Madame LACHERÉ sera présente lors de la présentation du budget.

Monsieur LE BEULZE répond que ce n'est pas prévu et ajoute que toutes les lignes du budget seront indiquées. Il informe les élus qu'une remarque lui a été faite sur un autre syndicat de ne plus indiquer de chiffres dans un ROB qui ne doit d'ailleurs, normalement, pas en comporter.

Le Président confirme qu'un ROB ne devrait comporter aucun chiffre puisqu'il s'agit d'une orientation budgétaire.

Madame RAMPAZZO fait remarquer que, dans ce cas, il devient inutile de se réunir pour le discuter.

Le comité prend acte du débat et vote à l'unanimité le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président souligne sa satisfaction concernant l'embauche très récente de l'agent qui s'occupera de la médiation de la caisse à partir du 1^{er} avril, car, au démarrage de l'exposition, l'équipe sera complète. Il précise que cette personne s'appelle Madame PRUD'HOMME, qu'elle a 58 ans, possède un DEA d'histoire et maîtrise parfaitement cette fonction. Il ajoute qu'elle est fonctionnaire territoriale aujourd'hui en poste à Dreux, mais qu'elle va déménager. Il répète que Monsieur CREPON et Madame DENIS-BOSIO vont remplacer les agents Muséa.

Monsieur PERRAULT demande si Madame PRUD'HOMME sera en détachement.

Monsieur LE BEULZE indique que c'est sans doute une mise à disposition, car sinon il y aurait trois mois de préavis.

Monsieur PERRAULT souhaite connaître sa catégorie.

Monsieur LE BEULZE répond qu'elle est adjointe territoriale de patrimoine de 2^e classe de catégorie C. Il rappelle que les élus avaient défini le cadre de cet emploi.

Le Président précise qu'elle reste dans la même catégorie et sous le même intitulé de poste.

Sans autres questions diverses, **le Président** lève la séance à 19h25.

Signatures :

Jean-Paul JAOUEN
Président du syndicat intercommunal

Florence ESNAULT
Secrétaire de séance